

Courrier à l'attention des professeurs

Madame, Monsieur,

Chers professeurs,

La réforme du baccalauréat décidée par le gouvernement entrainera le renouvellement des manuels scolaires dès la rentrée 2019, du fait des nouveaux programmes en voie générale et technologique ainsi qu'en voie professionnelle.

Compte tenu du prix élevé de ces manuels, entre 22 et 35 euros chacun, **la région Île-de-France a souhaité assurer la gratuité des manuels scolaires pour l'ensemble des familles franciliennes**, à hauteur de 9 manuels en seconde et 8 en première pour l'enseignement général et technologique, et à hauteur de 3 manuels pour l'enseignement professionnel.

Respectueuse de l'autonomie des équipes pédagogiques, nous avons permis à chacun d'entre vous de choisir librement le manuel qui lui convenait. Malgré le calendrier tendu de la réforme, nous avons également voulu offrir la possibilité aux équipes éducatives qui le souhaitaient de passer aux manuels numériques. Les manuels qui seront livrés à la rentrée seront donc disponibles sous format papier ou numérique, selon le choix que votre établissement a effectué.

Aujourd'hui, je suis heureuse de constater que plus de la moitié des lycées d'Île-de-France a fait le choix du numérique. Ce virage profite en premier lieu à la voie professionnelle, déjà très engagée dans cette démarche.

Dans les lycées numériques, **j'ai décidé de doter tous les élèves d'un équipement numérique personnel** leur permettant de tirer pleinement profit de leur enseignement, que ce soit en cours ou à la maison. Les élèves des lycées s'engageant dans le numérique disposeront donc d'une tablette ou d'un ordinateur portable pour la durée de leur scolarité, selon le choix fait par l'établissement. Cet équipement leur permettra de stocker chaque année l'ensemble des manuels scolaires numériques fournis par la Région.

Ces contenus seront disponibles hors ligne, pour ne pas pénaliser les élèves qui n'ont pas internet à la maison ou les lycées qui ne sont pas encore raccordés en wifi. Je vous rappelle que la Région n'en accélère pas moins la couverture en très haut débit dans ses établissements et s'engage à ce que tous les lycées, numériques ou non, soient raccordés au wifi à la fin de l'année 2020.

J'ai entendu, lors de nos échanges, qu'il était important pour la bonne gestion de la classe et le dialogue avec vos élèves que vous puissiez disposer du même matériel qu'eux. **J'ai donc également décidé, bien que cela ne relève pas des compétences de la région, d'équiper en tablettes ceux d'entre vous qui enseigneront en lycées numériques et qui le souhaitent.**

Conseil régional

2 rue Simone Veil -93400 SAINT-OUEN

Tél. : 01 53 85 53 85 - Fax : 01 53 85 53 89

www.iledefrance.fr

Ces tablettes vous seront remises par votre établissement, afin que vous puissiez vous familiariser avec le matériel et les outils mis à votre disposition. Vous trouverez ci-joint l'attestation de remise qu'il conviendra de retourner signée le jour de cette remise. Des sessions de prise en main des tablettes vous seront proposées par le référent de votre lycée et les rectorats se chargeront par ailleurs de vous former aux usages pédagogiques liés à ces nouveaux outils.

Le prestataire retenu, *Unowhy*, est le spécialiste français du numérique en milieu scolaire. Il est partenaire de La Poste, qui distribuera les tablettes et ordinateurs à la rentrée. Du fait de l'importance de son maillage territorial et de la hotline mise en place, vous et vos élèves bénéficierez de contacts de proximité en cas de difficulté. Nous demeurons vigilants et mobilisés aux côtés des académies pour que la transition effectuée dans vos établissements se passe le mieux possible, en lien étroit avec nos prestataires.

Le déploiement de ces équipements auprès de vos élèves s'accompagnera naturellement d'une démarche de prévention et de formation aux bons usages, en lien étroit avec l'Education nationale et les organismes associés de la région qui travaillent depuis plusieurs années déjà sur ces thématiques avec les établissements scolaires.

Au-delà de ces mesures, je précise qu'une enveloppe budgétaire est prévue pour les classes qui ne sont pas concernées en 2019 par la réforme afin de permettre, comme les années précédentes, le réassort des collections de manuels encore en usage. J'ajoute que la dotation pour l'achat des cahiers d'exercice des élèves de la voie professionnelle est maintenue pour tous les niveaux.

Enfin, à la demande d'un grand nombre d'entre vous, **la région Île-de-France a également décidé d'installer des ressources numériques pédagogiques gratuites sur l'Espace numérique de travail des lycées monlycée.net**. Elles seront accessibles à tous les établissements, qu'ils aient opté pour le numérique ou le papier, et couvriront quinze matières (français, histoire, géographie, sciences, langues...). A titre d'exemple, l'application *Econofides* proposera des modules et ressources interactives en économie.

Le développement du numérique s'inscrit dans la volonté de doter tous les lycées d'Île-de-France d'un accès à des ressources et des outils pédagogiques inédits jusqu'à présent, et de permettre à chaque lycéen, quelles que soient les ressources de sa famille, d'avoir un égal accès à ces technologies. Comme vous le savez, la réduction des inégalités scolaires est une priorité absolue de la Région.

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour nous aider dans cette transition et vous adresse par avance tous mes encouragements pour la prochaine rentrée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

Bonne rentrée à tous !

Bien à vous



Valérie PÉCRESSÉ
Présidente du Conseil régional

Pièce-jointe :

- Attestation de remise d'une tablette et de ses accessoires – Enseigna